

SEANCE DU JEUDI 1ER OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi premier octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle Louis Page, sous la présidence de M. Christophe BÈLE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 22 septembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Pouvoirs : 1

PRESENTS : Alain SIMON, Pierre JESTIN, Anne GÉNARD, Yves ABIVEN, Tifenn COTTON, DIDIER PERROT, Pascale AUFFRET, Claude LE BRETON, Ronan TIGRÉAT, Claudine ACQUITTER, Christelle LE MENN, Sophie LE GUEN, Christophe BÈLE, Isabelle BOULIC

ABSENTS EXCUSES : Françoise ROUDAUT ayant donné procuration à Claudine ACQUITTER

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale AUFFRET

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020.

1) ELECTIONS : RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE :

Le Maire rappelle que la commission de contrôle se charge d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus du Maire, d'inscription ou de radiation et de contrôle. Elle s'assure également de la régularité de la liste électorale entre le 24ème et 21ème jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

La commission de contrôle se compose :

- D'un Conseiller Municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou à défaut le plus jeune Conseiller Municipal. A noter que le Maire et les Adjoints titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.
- D'un Délégué de l'Administration désigné par le Préfet, sur proposition d'une personne par le Maire.
- D'un Délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance.

Il est possible et conseillé de prévoir pour chaque membre titulaire de la commission, un membre suppléant.

Parmi les Conseillers Municipaux, Alain SIMON est désigné membre titulaire et Pierre JESTIN est désigné membre suppléant.

Concernant le Délégué de l'Administration désigné par le Préfet, le Maire proposera Annick JEFFROY comme membre titulaire et Jacques MER comme membre suppléant.

Le Maire précise qu'Alain MENEZ avait été désigné Délégué par le Tribunal de Grande Instance lors du précédent mandat et qu'il renouvelle sa candidature.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces désignations.

2) FINANCES : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - APUREMENT DU COMPTE 261 :

Isabelle BOULIC explique qu'avant la mise en place de la M49 (nomenclature comptable) en 1992, les participations au Syndicat Mixte du Bas Léon étaient imputées pour la section investissement au compte 261 et pour la section fonctionnement au compte 6407.

Suite au transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes, il convient de solder le compte 261. Pour cela le Conseil Municipal doit autoriser le Comptable à effectuer la correction par l'opération d'ordre non budgétaire indiquée comme suit : Débit du compte 1068 et crédit du compte 261 pour une somme de 2326,84€

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, en faveur de l'apurement du compte 261.

3) FINANCES : SOLLICITATION DE LA DSIL POUR LE PROGRAMME VOIRIE 2020 :

Dans le cadre du plan de relance économique suite à l'impact de l'épidémie de la Covid-19, les services de l'Etat ont débloqué une seconde enveloppe de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et ont invité les collectivités à déposer de nouveaux dossiers.

Le Maire rappelle qu'un programme voirie a été défini pour l'année 2020, pour un montant de 56 767 € HT avec l'entreprise Eurovia, comme suit :

- Réfection des routes de Kergoff, Pourfil, Quillio, Pont Mein,
- Réfection des caniveaux et trottoirs face à l'ancienne mairie et à l'angle du café
- Création d'un parking face à l'ancienne mairie

Compte tenu de l'investissement important décidé pour la MAM, le programme voirie avait été suspendu. Ce programme pourrait faire partie de la seconde enveloppe DSIL et est donc remis à l'ordre du jour.

Le Maire demande aux conseillers d'approuver cet investissement et de l'autoriser à solliciter la DSIL.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le programme voirie 2020 comme présenté.
- Mandate le Maire pour demander la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.
- Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à ce projet.

4) FINANCES : SOLLICITATION DE LA DSIL POUR L'AMÉNAGEMENT DU LAVOIR DE KERGOFF :

Dans le cadre du plan de relance économique suite à l'impact de l'épidémie de la Covid-19, les services de l'Etat ont débloqué une seconde enveloppe de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et ont invité les collectivités à déposer de nouveaux dossiers.

Le Maire rappelle que le projet d'aménagement du lavoir de Kergoff a été défini pour l'année 2020 pour un montant de 35 400 € HT avec l'entreprise « Ambiance et Nature » de Kernouës.

Compte tenu de l'investissement important décidé pour la MAM, le projet avait été suspendu. Ce projet pourrait faire partie de la seconde enveloppe DSIL et est donc remis à l'ordre du jour.

Le Maire demande aux conseillers d'approuver cet investissement et de l'autoriser à solliciter la DSIL.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet d'aménagement du lavoir de Kergoff.
- Mandate le Maire pour demander la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.
- Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

5) FINANCES : SOLLICITATION DU «FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE» POUR LA CRÉATION D'UNE MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES :

Suite au courrier du Maire sollicitant l'attribution d'un fonds de concours pour la création d'une Maison des Assistantes Maternelles dans l'ancienne mairie, au titre du domaine d'intervention N°3 (acquisitions et travaux d'aménagement de locaux destinés à accueillir des activités commerciales ou artisanale de proximité. Projets visant à maintenir et à créer des activités et des services en milieu rural), la Communauté de Communes a émis un accord de principe à la demande.

Descriptif du projet : Il consiste en la réhabilitation des locaux de l'ancienne mairie pour y créer une Maison des Assistantes Maternelles.

Objectif du projet :

- Répondre à la demande grandissante de garde d'enfants en accueillant jusque 12 enfants.
- Création de 3 emplois sur la commune.
- Favoriser l'accès à un service de proximité avec des spécificités : une ouverture sur des horaires atypiques, de 6h à 21h en fonction des besoins des parents et l'accueil possible d'enfants en situation de handicap
- Conserver et réhabiliter un patrimoine communal
- Dynamiser et valoriser notre commune en stimulant l'activité de notre centre bourg

Coût estimatif du projet : 447 800 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Travaux et honoraires	417 800 €	DSIL (30.10 %)	135 000 €
Aléas et divers	30 000 €	Contrat de territoire (16.70%)	75 000 €
		Loyers commune (Bail de 9 ans) (12.10%)	54 000 €
		Fonds de concours (20%)	89 560 €
		Autofinancement (21%)	94 240 €
TOTAL DES DEPENSES	447 800 €	TOTAL DES RECETTES	447 800 €

Planning prévisionnel des travaux :

- Date de début des travaux : Décembre 2020
- Date de fin des travaux : Novembre 2021

Le Maire demande aux conseillers d'approuver cet investissement et de l'autoriser à solliciter le Fonds de Concours Communautaire auprès de la Communauté Lesneven Côte des Légendes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet de création d'une Maison des Assistantes Maternelles.
- Mandate le Maire pour demander le Fonds de Concours Communautaire.
- Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

6) FINANCES : SOLLICITATION DU AIDE FINANCIERE AU TITRE DU «CONTRAT DE TERRITOIRE» POUR LA CRÉATION D'UNE MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES :

Le Maire rappelle la délibération en date du 27 mai 2020 l'autorisant à solliciter une aide financière au titre du contrat de territoire auprès du Conseil départemental et informe de la réévaluation du coût estimatif des travaux chiffré à 417 800.00 € HT au lieu de 371 000.00 € HT.

Le Maire demande aux conseillers d'approuver cet investissement et de l'autoriser à solliciter une aide financière au titre du contrat de territoire, auprès du Conseil départemental du Finistère.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet de création d'une Maison des Assistantes Maternelles.
- Mandate le Maire pour demander une aide financière au titre du contrat de territoire.
- Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

7) FINANCES : RECTIFICATION DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DE PLOUDANIEL :

Le Maire indique que la convention signée entre les communes de Kernouës et Ploudaniel précise que la participation financière de Kernouës sera à hauteur du coût réel de fonctionnement de l'école Jean Monnet avec une distinction entre le coût réel d'un élève de maternelle et un élève d'élémentaire. De plus, si le coût de fonctionnement est supérieur au coût départemental, Kernouës versera sa participation à hauteur du coût départemental.

Suite à la délibération du Conseil Municipal de Ploudaniel le montant de la participation aux frais de fonctionnement est de 1 641.16 € pour les enfants de maternelle et de 238.31 € pour les enfants de l'élémentaire.

Par délibération en date du 7 mai, le Conseil Municipal avait accordé une participation en fonction du coût départemental soit une somme de 1 523.79 € pour un élève de maternelle et une somme de 498.10 € pour un élève d'élémentaire.

Le montant de la participation pour un élève d'élémentaire étant inférieur de 259.79 € à celui voté, le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'émettre une réduction de mandat.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour une réduction de mandat.

8) FINANCES : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS :

Isabelle BOULIC présente les nouvelles demandes de subvention pour l'année 2020 :

- Société protectrice des animaux (SPA)
- Association Jonathan Pierres Vivantes 29
- Association des Laryngectomisés et mutilés de la voix.
- La Croix Rouge Française de Lesneven

Le Conseil Municipal délibère pour accorder à l'association La Croix Rouge une subvention de 50 € compte-tenu du rôle de l'association sur le territoire.

9) DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE : DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE :

Créée en 2001 par le Ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque Conseil Municipal, il est désigné et il est :

- L'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense,
- Le relais d'information sur la Défense auprès du Conseil municipal et des citoyens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité désigner Ronan TIGREAT.

10) FIA : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT :

Le Maire indique que les missions de Finistère Ingénierie Assistance (FIA) consistent en la réalisation de diagnostics, de définition des besoins et de préconisations techniques débouchant sur un pré-chiffrage d'une

opération. Durant toute la phase pré-opérationnelle, FIA est présent auprès des élus locaux pour les aider à engager une réflexion, à vérifier la pertinence d'un projet, et sa faisabilité.

La commune de Kernouës adhère depuis 2016 à ce service et suite au renouvellement du Conseil Municipal de mars 2020, ce dernier doit désigner un représentant de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité désigner Ronan TIGREAT.

11) SERVICE DE L'EAU : RAPPORT ANNUEL 2019 :

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au Décret N°635 du 6 mai 1995, le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Le Maire souligne les éléments suivants :

- La consommation journalière entre Lesneven, Le Folgoët, Kernouës et Saint-Méen est de 1 541 m³.
- Le rendement sur le réseau global est de 83.3% au lieu de 83.5% en 2018 soit une perte de 2.9 m³/Km/J.
- Il y a 307 abonnés sur la commune dont 4 alimentés par la commune de Saint-Frégant. La consommation totale s'élève en 2019 à 23 252 m³.
- La consommation moyenne est de 76 m³ par foyer
- La qualité de l'eau est bonne tant au niveau des nitrates (33 mg/l à Lannuchen) que des pesticides (inférieure à 0,1µg/l par molécule)

Pierre JESTIN fait remarquer que sur le rapport, il n'est pas mentionné le nombre de fuite et de réparation faite sur le réseau.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité en faveur du rapport annuel de l'eau 2019.

Le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence est devenue communautaire et qu'une convergence progressive des tarifs aura lieu sur 12 ans.

Concernant le renouvellement du réseau, le Maire indique que des travaux ont été effectués pour un montant de 208 296.00 € HT dans le quartier de Quilloc et de Trézel. D'autres travaux devraient être réalisés en donnant la priorité au renouvellement des canalisations en PVC posées avant 1980 et présentant un risque de CVM (Chlorure de vinyle monomère). Le Maire propose d'étudier en commission voirie, la carte des réseaux d'eau afin de définir les interventions les plus urgentes à prévoir .

Quant au changement de compteurs sur la commune, il a été réalisé en même temps que le renouvellement du réseau et un rattrapage a été fait dans d'autres secteurs fin 2019. Il doit maintenant se faire régulièrement.

12) AFFAIRES DIVERSES :

- Réfection de l'ancienne mairie :

La question se pose de savoir si la sirène présente sur le bâtiment actuel doit être retirée. Après avoir voté (7 votes pour la maintenir, 8 votes pour le retrait), les conseillers décident de ne pas conserver la sirène pour des raisons de sécurité.

Suite à la création d'une Maison des Assistantes Maternelles dans l'ancienne mairie, Sophie LE GUEN suggère de poser une plaque sur le bâtiment qui retrace son historique (école, mairie) avec un texte et des photos présentant l'ancien et le nouveau bâtiment.

- **Appel à idée PLUI-H :**

La Communauté Lesneven Côte des Légendes, qui met en œuvre son Plan local d'urbanisme intercommunal intégrant le Programme Local de l'Habitat (PLUI-H), et le CAUE du Finistère lancent un concours d'idées qui invite les étudiants en école d'architecture à imaginer l'avenir des petits bourgs. Trois prix seront décernés : 5000 €, 3000 € et 2000 €.

La commune de Kernouës a été choisie pour ce concours. L'intérêt étant d'imaginer un projet de reconquête urbaine, d'image du bourg, à l'horizon 2040 compte tenu du potentiel disponible (dents creuses, hangars, bimby....) et des objectifs de production de 50 nouveaux logements inscrits au PLUI-H. Ces projets sont de nature à donner des idées sur les aménagements futurs.

La date limite des candidatures est le 27 novembre. Les projets doivent être retournés pour le 5 mars 2021, le jury se réunira mi-mars et il y aura une exposition courant le mois d'avril.

Certains membres du Conseil Municipal demandent s'ils peuvent être associés à la démarche et précise que suite à l'appel à candidatures, il conviendra de prévoir une communication, notamment par le bulletin, pour informer les habitants.

- **Projet «Devenir du Tennessy» :**

Un couple, intéressé par la reprise du Tennessy, n'a finalement pas donné suite à leur projet, sans explication.

Par contre, le Maire a été contacté par un enseignant de l'IUT Brest- Morlaix, qui a eu connaissance de la volonté de la mairie de favoriser la reprise du café, concernant la réalisation d'une étude, par plusieurs étudiants qui porterait sur les problématiques d'un café (historique, positionnement, marché ...) dans une commune rurale. Un temps de recherche documentaire se fera d'octobre à décembre puis un temps d'enquête de janvier à avril suivi d'une restitution en mai/juin.

- **Garderie Périscolaire Intercommunale :**

Après avoir rappelé l'organisation de la garderie depuis la rentrée scolaire, il est décidé que le fonctionnement actuel ne pourra pas être modifié tant qu'il n'y aura pas de nouvelles consignes sanitaires.

- **La salle Louis Page :**

Compte tenu de la présence de la garderie, la salle Louis Page ne peut plus être utilisée par les associations (hormis le club du tilleul) et mise à disposition des particuliers.

- **Le Club du Tilleul :**

Si les aînés souhaitent se réunir dans la salle Louis Page, ils ont la possibilité de l'utiliser le mercredi et non plus le jeudi. Les élus soulignent l'importance d'une reprise de leur activité, compte tenu de la nécessité de maintenir le lien social entre les personnes âgées. Une reprise impose le respect d'un protocole sanitaire applicable sous la responsabilité du Président de l'association.

- **Association Les amis du Livre :**

Compte-tenu des travaux de création de la Maison des Assistantes Maternelles dans l'ancienne mairie, la bibliothèque ne pourra plus occuper le bâtiment. La paroisse a donné son accord pour son transfert au Presbytère (salle du rez-de-chaussée).

- **Formation aux premiers secours :**

Elle aura lieu le 24 octobre, de 9H00 à 17H00, à la salle Louis Page. 12 places sont disponibles. La formation sera financée par la commune pour les jeunes de Kernouës jusqu'à 20 ans. Pour les autres participants, une contribution de 20 euros sera demandée, la Commune prenant en charge le solde (45 €).

Alain SIMON souligne l'importance d'inciter les jeunes, à partir de 12 ans, à participer.

- **Les cloches de l'église**

L'entreprise Bodet a été prévenue des dysfonctionnements actuels et doit intervenir.

- **Achat d'un fourgon pour les services techniques :**

Un véhicule d'occasion de 40 000 Km a été acheté en remplacement du précédent pour un montant de 18 000 €. Comme le précise la convention signée entre Kernouës et Saint-Frégant concernant l'acquisition du matériel de voirie, le fourgon a été réglé par Kernouës et Saint-Frégant participera à l'achat à hauteur de 50%. Le remboursement se fera en 2 échéances de 4 500 €, une en 2020, l'autre en 2021.

- **Réunions CLCL à venir :**

- Présentation PADD : Le 15 octobre 2020 à 18H00, à la salle Kerjezequel de Lesneven
- Séminaire des élus municipaux : Le 17 octobre à 8H15, à la salle Kerjezequel de lesneven

- **Prochain Conseil municipal :**

Elle est fixée au jeudi 3 décembre à 19H00.

- **Intervention de Sophie LE GUEN :**

Sophie Le Guen fait part, après avoir interrogé les habitants du quartier de Trézel, de différentes demandes :

- Étudier la possibilité d'un aménagement pour réduire la vitesse sur la route.
- Faire un courrier à la personne qui habite au numéro 8 route de Trézel pour couper sa haie. Le Maire précise qu'un courrier a déjà été adressé à cette personne.
- Concernant la plateforme communale : En partie basse du terrain, les habitants du quartier pourraient-ils faire un jardin partagé.
- Prévoir un marquage pour les piétons sur la route pour inciter à ralentir.
- Mettre du gravillon au niveau du 1 route de Trézel.
- L'un des habitants du quartier a subi une arrivée d'eau sur son terrain. Le Maire précise qu'il s'est rendu sur place. L'arrivée d'eau a pour origine le champ qui surplombe le terrain. Il a été demandé au paysan qui exploite le champ de travailler différemment son terrain et de renforcer son talus, ce qui devrait permettre d'éviter un nouvel incident sauf en cas de pluies exceptionnelles comme c'est arrivé au printemps.

- La semaine bleue :

Anne GENARD présente le programme de la semaine bleue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures

Signature des membres présents

Alain SIMON	Pierre JESTIN	Anne GÉNARD	Yves ABIVEN	Tifenn COTTON
Didier PERROT	Pascale AUFFRET	Claude LE BRETON	Ronan TIGRÉAT	Claudine ACQUITTER
	Secrétaire de séance			
Christelle LE MENN	Sophie LE GUEN	Christophe BÈLE	Françoise ROUDAUT	Isabelle BOULIC
			Abs	